

# Fiche pratique 14

## Le certificat médical pour le dossier MDPH

Page 1 sur 2



Julie, 26 ans, est photographe et a ouvert sa micro-entreprise il y a 2 ans. Elle a été diagnostiquée il y a peu et ses différentes pathologies impactent son quotidien personnel comme professionnel. Elle souhaite monter un dossier auprès de la MDPH pour formuler plusieurs demandes et exprimer ses besoins, mais ne connaît pas les démarches à effectuer.

**Comment préparer le rendez-vous avec son médecin, pour bien remplir le volet certificat médical de son dossier MDPH ?**

### 1. Où trouver le certificat médical de la MDPH à remplir (Cerfa n° 15695\*01) ?

Il est à récupérer auprès de votre MDPH (en format papier ou sur son site internet) ou sur le site internet du service public : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R19996>

Pour les personnes présentant un **handicap sensoriel**, ce certificat doit être **accompagné d'un autre certificat spécifique** qui doit être rempli par un **ophtalmologue ou un ORL** selon la pathologie.

### 2. Qui peut remplir le certificat ?

Il peut être rempli par votre **médecin traitant ou par le médecin spécialiste** de votre ou vos pathologies. Les médecins traitants ont souvent une meilleure vision d'ensemble de vos pathologies et ont l'habitude de remplir ces dossiers, mais il est important que vous vous sentiez à l'aise et en confiance avec le médecin qui le fera pour vous. Ayez en tête que les délais pour les rendez-vous, notamment avec les spécialistes, sont parfois longs.

### 3. Quelles pièces médicales sont à ajouter en plus de ce certificat ?

Afin de donner un maximum d'informations médicales à la commission de la MDPH, il est essentiel de joindre des **comptes-rendus médicaux et paramédicaux** comme des comptes-rendus récents d'hospitalisations, de consultations spécialisées ou de prises en charge paramédicales (psychologue, ergothérapeute, orthophoniste, kinésithérapeute, centre ressource autisme, etc.).

Il ne s'agit pas de surcharger ou de mettre des courriers médicaux qui ne sont plus d'actualité, mais de **préciser au mieux votre situation et les difficultés que vous rencontrez**. En cas de polyhandicap, pensez à mettre les documents concernant toutes vos pathologies afin que le médecin de la MDPH ait une meilleure appréciation de la globalité de votre situation.

### 4. Quelle est la durée de validité du certificat ?

Une fois rempli et signé, le certificat est valable **12 mois**, il convient donc de ne pas le faire remplir trop tôt par rapport à la date de dépôt de votre dossier

### 5. Si j'ai plusieurs pathologies, comment faire pour tout dire au médecin le temps de la consultation ?

La consultation pour remplir ce certificat médical est spécifique. Lors de la prise de rendez-vous, **expliquez son motif afin que le médecin prévoie le temps nécessaire** dans son emploi du temps. Sachez qu'il doit le remplir **en votre présence et échanger avec vous** pour évaluer précisément votre situation de santé. Aussi, si vous présentez différentes pathologies (qu'elles soient liées entre elles ou non), veillez à ce que **chacune d'elles apparaisse dans le certificat médical** car un certificat = une personne dans son ensemble.



# Fiche pratique 14

## Le certificat médical pour le dossier MDPH

Page 2 sur 2

### 6. Comment préparer cette consultation en amont ?

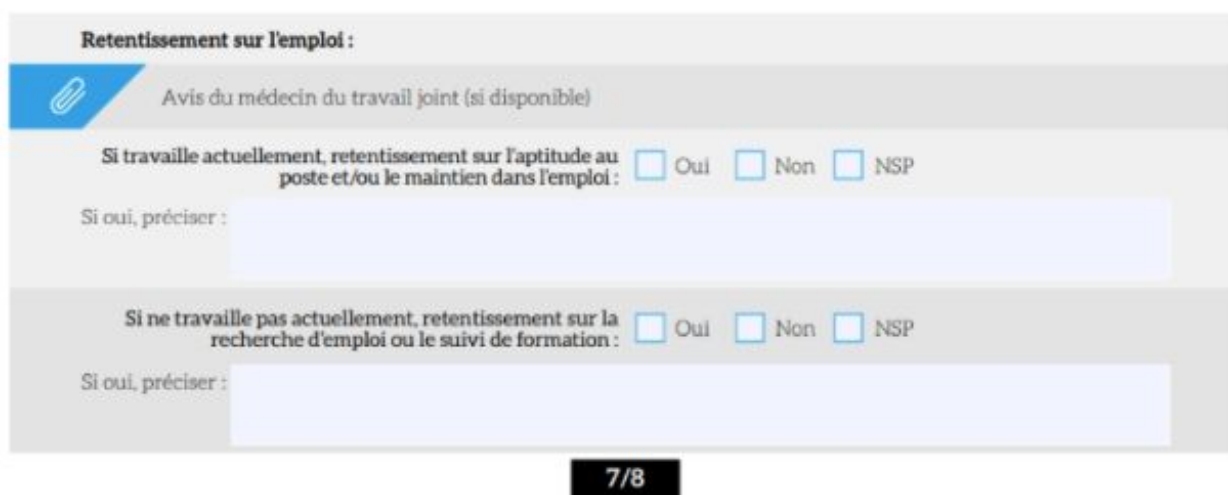
Notez ce que vous souhaitez dire à votre médecin pour être certain de ne rien oublier le jour de la consultation.

N'hésitez pas à **imprimer un second exemplaire du certificat médical** pour l'annoter et préparer catégorie par catégorie ce que vous souhaitez exprimer au médecin.

D'autre part, les informations en lien avec votre pathologie ne seront pas suffisantes pour évaluer la situation. Il convient donc de réfléchir :

- > Aux **difficultés rencontrées dans les différents domaines de la vie** (communication, entretien personnel, mobilité, etc.), et les compensations si elles existent ;
- > Aux **difficultés rencontrées au quotidien** dans le cadre familial, social et professionnel ;
- > À la **régularité ou le caractère fluctuant des troubles** ;
- > Aux **informations sur les traitements** que vous prenez, leurs **contraintes** et **effets secondaires**.

### 7. Et si je suis indépendant qui remplit les cases liées à la vie professionnelle, puisque je n'ai pas de médecine du travail ?



La partie 7/8 du certificat doit être impérativement complétée par le médecin qui remplit votre dossier. Il est important de lui fournir des **exemples concrets** qui illustrent les **difficultés inhérentes à votre handicap**, que vous rencontrez dans votre **environnement professionnel**. Ces cases sont essentielles, surtout si vous demandez une aide comme l'AAH (Allocation aux Adultes Handicapés). Pensez bien à préciser **toutes les limitations liées à votre handicap** sur votre projet professionnel et entrepreneurial, en précisant leur **caractère durable ou non**.

#### Poser les maux en mots ?



**Entraînez-vous avant le rendez-vous car il est important d'aider le médecin à comprendre votre situation de la manière la plus réaliste, complète et concise possible.**

**N'oubliez pas que c'est vous qui vous connaissez le mieux, alors pensez à verbaliser toutes les répercussions engendrées par votre situation de handicap, sur votre vie professionnelle, sociale et familiale, même si cela vous semble être des évidences.**

